

COMMUNE DE CAMPUAC

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 04 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Date de la convocation : 25/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars, à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP et Mathieu PRADALIER

Excusés : Guillaume GIROU, Aurélie DESMAZES et Adeline VERNHES
Mathieu PRADALIER est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 janvier 2025

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Objet : Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration :
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après avoir délibéré, par 8 voix pour,

- APPROUVE les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Objet : Travaux : Lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et de transformation d'un bâtiment en épicerie et logements

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de CAMPUAC est en cours d'acquisition du bien immobilier, « ancien presbytère », parcelle C 1337 pour l'aménagement d'une épicerie multi-services et de logements.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la transformation du bâtiment en épicerie et logements.

Monsieur le Maire annonce qu'il convient à présent de consulter les entreprises pour cette mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence sera publié sur le profil acheteur du SMICA et sera téléchargeable sur cette plateforme <https://www.e-occitanie.fr/>

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour,

le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public à procédure adaptée, à lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la transformation d'un bâtiment en épicerie et logements.

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 8

Objet : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes dans le cadre du contrôle, de la maintenance et de l'entretien des poteaux incendie

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique,
Considérant la nécessité faite au Maire de procéder à l'installation et l'entretien des poteaux incendie implantés sur son territoire,
Considérant que leur mise à disposition relève de la responsabilité du Maire en tant que garant de la sécurité de ses administrés,
Considérant l'intérêt pour le S.M.A.E.P de MONTBAZENS – RIGNAC de recueillir et mettre à jour les données relatives à ces hydrants, d'appréhender les mesures effectuées (pression, débits...) qui constituent des données intéressantes dans le suivi du bon fonctionnement du réseau d'eau potable, le S.M.A.E.P organise et coordonne un groupement de commandes portant sur le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie,
Considérant l'intérêt pour la Commune de CAMPUAC d'adhérer au groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie pour ses besoins propres, proposé par le S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC,
Considérant qu'en égard à son expérience, le Syndicat entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après lecture de l'acte constitutif du groupement,

Vu ledit dossier,

DISPOSITIF

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour,
le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1 : d'adhérer au groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie, coordonné par le S.M.A.E.P de MONTBAZENS - RIGNAC et d'approuver l'acte constitutif afférent,

ARTICLE 2 : autorise le Président du S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC en sa qualité de coordonnateur, à signer les actes subséquents dans laquelle la Commune de CAMPUAC sera partie prenante.

ARTICLE 3 : autorise Monsieur le Maire de CAMPUAC à prendre toutes les mesures d'exécution et signer tous les actes subséquents à la présente délibération.

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 8

Objet : Ressources humaines : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 8 voix pour,

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} avril 2025 au 30 septembre 2025.

Cet agent assurera des fonctions d'agent des interventions techniques en milieu rural (h/f) à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures par semaine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 8

Chemins de randonnées

Deux chemins sont en projet et seront inscrits dans un topo guide réalisé par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le plan local d'urbanisme est en cours de préparation pour la partie cartographie des différents zonages : zone naturelle (N), zone agricole (A), zone urbaine (U)...

Proposition d'aménagement du plan d'eau de Campuac

La fédération départementale de pêche a proposé un projet d'aménagement du plan d'eau avec notamment des pontons et des radeaux végétalisés. L'investissement est évalué à hauteur de 100 000€ en partie subventionnable.

Questions diverses :

-Aire de jeux

Il convient de rénover l'aire de jeux :

- Réparation du tourniquet
- Mise en place d'une nouvelle structure multi-jeux
- Mise en place d'une tyrolienne
-

-Culture

Le 22 mars 2025, printemps des poètes, organisé par les bénévoles de la bibliothèque à la salle des fêtes de Campuac

Le 11 avril 2025, théâtre à Campuac avec le spectacle « Vacarme(s) », histoire d'une ferme, d'un homme et de l'agriculture française.

Une intervention d'éducation musicale prévue à l'école prise en charge en partie par la Commune

L'association Aïda, association de mécènes de l'orchestre national du Capitole de Toulouse propose d'offrir un spectacle aux enfants à la Halle aux grains à Toulouse.

Une association est en cours de création pour le portage du festival balades musicales en Aveyron. Dans le cadre de ce festival, un concert sera proposé le mardi 5 août 2025 à 18h30 en l'église de Campuac.

-Questionnaire sur l'ouverture d'une épicerie à Campuac

Vanessa a préparé un questionnaire qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune par les élus. Une version en ligne sera diffusée sur les réseaux sociaux, le site Internet...

-Bulletin municipal

Il est proposé que chaque élu prépare un article pour le prochain bulletin municipal.

-Comité des financeurs pour le projet de requalification du quillodrome

Le mardi 25 mars 2025 à 14h pour présenter le projet et être conseillé dans le cadre des demandes de subvention

-100 ANS de Mme FAU

Proposition de lui offrir un bouquet de fleurs

-Date de prochain conseil municipal : vote des budgets / préparation des budgets 2025

Commission finances le 17 mars 2025 à 20h

Puis conseil municipal pour le vote du budget prévu le mardi 8 avril 2025 à 20h15, convocation transmise 12 jours avant

Thierry GOUMON,

Maire DE CAMPUAC



Mathieu PRADALIER
Secrétaire de séance

